

Avis adopté

Séance plénière du 28 novembre 2023

Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires

Entreprises

Les questions des migrations et de la réalité migratoire sont des sujets complexes. Le débat organisé sur ce dernier point et le projet d'avis du CESE au niveau européen ont en premier lieu le mérite de remettre en perspective des données objectivées, et en deuxième lieu l'avantage de s'inscrire dans l'agenda politique du Pacte sur la migration et l'asile qui doit être conclu mi 2024. Si le contexte politique national est sensible, il convient de replacer les chiffres dans leur contexte. L'immigration économique représente une faible part des flux d'immigration en France, un peu plus de 10% de la population totale ; c'est plus faible que dans d'autres pays européens (13,6% aux Etats-Unis, 13,7% au Royaume-Uni, 21% au Canada, 16,1% en Allemagne).

Les perspectives démographiques de moyen terme selon les projections de l'Insee sont celles-ci :

- La population active devrait stagner dès 2027 (contrairement aux estimations antérieures qui tablaient sur une légère croissance). Elle passerait de 30,1 millions en 2021 à 30,5 millions en 2040, puis diminuerait pour se situer à 29,2 millions en 2070.
- Le repli au-delà de 2040 s'explique par une diminution de la population en âge de travailler. D'ici 2070, la population totale augmenterait légèrement, mais continuerait de vieillir ; ainsi le nombre de personnes âgées de 70 ans ou plus augmenterait de 5,2 millions avec l'arrivée des générations nées pendant le baby-boom, tandis que celui des moins de 70 ans diminuerait de 3,1 millions.

Pour le groupe Entreprises, et face à cette situation, deux leviers sont possibles pour augmenter la population active :

- Agir sur le retour à l'emploi de la main d'œuvre disponible (demandeurs d'emploi et personnes plus éloignée du marché du travail) ;
- Développer le recours à une main d'œuvre extra-communautaire. Notons que la France est déjà engagée dans une concurrence mondiale pour attirer et fidéliser les meilleurs talents et qu'il est important de continuer à attirer les compétences qui nous permettront de continuer à être dans la course mondiale (en matière de compétences IA notamment).

Le groupe Entreprises soutient la majorité des préconisations de cet avis : celles visant à harmoniser les dispositions existantes qui peuvent faciliter une immigration du travail ou répondant aux besoins en main d'œuvre, celles simplifiant les réglementations et/ou facilitant la reconnaissance des qualifications. Pour autant, le groupe Entreprises émet des réserves sur différents points. Le sujet traité est complexe au niveau européen car il existe de véritables difficultés à gérer les flux et accueils migratoires. Les territoires français peuvent d'ailleurs eux-mêmes être impactés à l'image de Mayotte, la Guyane ou Calais par exemple.

L'avis aurait pu se pencher avec plus d'acuité sur les conditions nécessaires à une intégration réussie. Les conséquences sont que certaines préconisations risquent d'être contradictoires avec l'objectif affiché

d'améliorer la qualité de la politique migratoire au niveau européen. Pour le groupe Entreprises c'est un élément majeur qui manque à l'équilibre de cet avis et qui du coup aurait pu renforcer la crédibilité des préconisations. Il attire ainsi l'attention sur certaines difficultés d'application concernant la convention 189 de l'OIT, pour les métiers du service à domicile en particulier, en raison des visites domiciliaires de l'inspecteur du travail.

Un travail préalable d'expertise et d'évaluation est encore nécessaire en la matière. Certaines préconisations, dont les objectifs sont louables, peuvent questionner :

- Sur celles renforçant le soutien à différents programmes et l'augmentation des moyens nécessaire, il aurait été utile, comme le groupe Entreprises l'avait suggéré, de préciser les moyens budgétaires et évaluer plus finement les besoins.
- Si renforcer la redevabilité démocratique est une nécessité, les moyens choisis de type forum peuvent interpellier : renforcer les institutions existantes dans leurs droits et devoirs, s'appuyer sur les échelons locaux sont des gages d'efficacité.

Enfin le groupe Entreprises regrette que le débat ne se soit pas focalisé sur le futur Pacte sur la migration et l'asile : l'avis aurait ainsi été plus opérant. Pour l'ensemble de ces raisons et tout en reconnaissant le travail courageux des rapporteurs le groupe Entreprises s'abstient.

Le groupe Entreprises s'est abstenu.